
Présents : Irène Badin, Patrick Benoiton, Serge Biessy, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Nicole Chochina, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Sébastien Terrier, Bruno Toneghin.

Excusés : Estelle Brogère, David Elicaste

Secrétaire de séance : Serge Biessy

En préambule, Monsieur le Maire informe qu'un premier PACS a été enregistré cette semaine.

Il constate que les services de l'État se décharge une nouvelle fois sur les services des communes sans aucune contrepartie financière.

La préfecture s'est engagée dans le « Plan Préfectures Nouvelle Génération ». Ce plan est axé sur la généralisant du recours aux démarches dématérialisées en ligne. La sous-préfecture de La Tour-du-Pin n'accueille plus de public aux guichets des permis de conduire, des certificats d'immatriculation (ex cartes grises). Les mairies ont la possibilité d'installer un point numérique pour faciliter les démarches des usagers et les accompagner pour effectuer leur pré-demande en ligne. Il a demandé au personnel de mairie de travailler sur la mise en place d'un tel dispositif.

Approbation de la séance précédente

Le code général des collectivités territoriales n'exige pas que le compte rendu retrace l'intégralité des débats. Après rappel des règles relatives à la rédaction des comptes rendu (articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT). Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

Réunion publique PLU intercommunale : Jeudi 14 Décembre à 18h30 à La Tour du Pin - Salle du Conseil communautaire pour objet « FOCUS SUR LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION » (Ex-Territoires des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien).

Nouveaux points

1- EPORA

Monsieur le Maire rappelle les missions de l'EPORA (établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes).

L'EPORA propose un accompagnement complet de la veille foncière à la vente ou intervient à des moments précis de la mise en œuvre du projet identifié avec la collectivité. L'EPORA accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de projets divers tels que :

- la requalification des friches industrielles ou des zones d'activités
- la création de logements
- la revitalisation des centres-bourgs

Monsieur le Maire a reçu en mairie Mme Boryana PEEVA. La convention de veille foncière avec EPORA prendra fin en juin 2018, il est proposé de signer une nouvelle convention de type opérationnelle en intégrant l'épicerie de M. Bernaix dans le secteur du centre bourg. L'EPORA se charge de faire une estimation des murs et du fond en missionnant le service des domaines et un expert.

Il est très important que la commune puisse maîtriser le site à proximité du terrain Franco déjà acquis par l'EPORA, et du tènement propriété du bailleur Pluralis.

De plus Monsieur le Maire précise que la municipalité a la volonté de conserver l'activité commerciale de l'épicerie dans le centre bourg et de trouver un gérant à court terme.

Départ M. Abdelkader Boukacem.

2- Acquisition foncière : propriété chemin des écoliers

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre de la succession de la famille Guicherd, la propriété sise au 125 chemin des écoliers est à la vente.

Compte tenu de sa proximité avec le groupe scolaire, la municipalité est intéressée pour maîtriser ce terrain d'une superficie cadastrale de 732 m² (parcelle AK 175).

Le service des domaines a estimé ce bien à 120 000 € compte tenu des importants travaux à réaliser. Il est constitué du terrain de 732 m² et d'une maison d'habitation en pisé de 180 m² des années 1900.

Monsieur le Maire propose,

- D'ACQUÉRIR la maison d'habitation et le foncier, cadastrés AK 175 au prix de 120 000 €
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition
- DIT QUE les frais de notaire seront supportés par la commune

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 1

Pour : 15

Contre : 0

3- Projet lieu de vie et d'accueil

Monsieur le Maire présente le projet de lieu de vie et d'accueil porté par 3 éducateurs spécialisés (document en annexe) :

- Chloé Lance
- Cédric Clary
- Gaël Griot

En préambule, il explique ce qu'est un lieu de vie et d'accueil.

Il s'agit d'une structure sociale de petite taille assurant un accueil et un accompagnement personnalisé en petit effectif, d'enfants, d'adolescents, en situation familiale, sociale problématique.

Les lieux de vie occupent une position à la limite des établissements médico-sociaux et des accueils familiaux.

Ils sont une alternative pour des personnes pour lesquelles un accompagnement professionnel et fortement personnalisé est préconisé. Ils sont particulièrement sollicités pour des enfants, adolescents pour lesquels les caractéristiques institutionnelles des établissements sociaux et médico-sociaux ne sont pas indiquées.

Le service « Protection de l'enfance » du département vient de donner un agrément aux 3 porteurs de ce projet pour la création d'un lieu de vie et d'accueil de 7 places pour des enfants de 3 à 18 ans à Saint Victor de Cessieu.

Le Maire propose de réaliser des travaux dans la maison Guicherd, et de la louer.

Question de M. Sébastien Terrier : que se passe-t-il si les éducateurs ont des problèmes avec un des enfants qui ne s'habitue pas à la structure ?

Réponse du Maire : l'enfant sera accueilli dans une autre structure plus adaptée.

Remarques de Mme Sylvie Teixeira : par rapport à son vécu sur une autre commune, elle a certaine inquiétude pour la tranquillité du quartier, elle a peur que cela puisse générer des problèmes avec les parents à qui la garde a été retirée. De plus les 180 m² habitables de la maison Guicherd lui semblent réduits pour accueillir 7 enfants plus les éducateurs. Le terrain n'est pas très vaste.

Réponse la structure sera équipée de véhicule, et elle pourra louer d'autres terrains pour des activités spécifiques ou profiter des terrains publics forêt ...

Question sur la durée de la location.

Réponse : les porteurs du projet souhaitent s'engager sur une période de 10 ans.

Le Maire rappelle que ce projet permet de générer des revenus de location garantis sur 10 ans à hauteur de 4 000 €/mois et d'acquérir le bien.

M. Jean-Pierre Lovet précise que les enfants seront encadrés.

Il est proposé une réunion avec les porteurs de projet d'ici la fin de l'année hors séance publique pour appréhender le projet dans sa globalité et de répondre à l'ensemble des questions des conseillers.

Le conseil donne son autorisation de principe pour que M. Serge Biessy travaille sur les travaux de mise aux normes de la maison.

À savoir faire des travaux pour rendre le bâtiment habitable, 2 options envisagées :

- 1^{er} projet : projet lieu de vie et d'accueil
- 2^{ème} projet : création de 2 logements

M. Sébastien Terrier demande un chiffrage avec un plan de financement pour les 2 types de projet.

Retour M. Abdelkader Boukacem.

4- Autorisation de mandatement anticipée de dépenses d'investissement

En application des articles L 1612-1 et L 1612-20 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, Monsieur le Maire de la commune de Saint Victor de Cessieu peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le budget pour l'exercice 2018 de la commune sera voté en mars 2018.

Il est proposé aux membres du conseil :

D'AUTORISER l'ouverture anticipée des crédits selon la répartition suivante :

CHAPITRE	Crédits ouverts au BP 2017	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2018	%
21 – Immobilisations corporelles	414 445 €	103 611 €	25 %
23 – Immobilisations en cours	643 000 €	160 750 €	25 %
TOTAL	1 057 445 €	264 361 €	25 %

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0
Pour : 17
Contre : 0

5- ONF : martelage d'une coupe dans la Forêt Communale

Monsieur le Maire expose qu'il convient de demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage d'une coupe dans la Forêt Communale de Saint Victor de Cessieu, parcelle N°5.

Il précise que :

- Cette coupe d'amélioration favorisera les tiges d'avenir dans le taillis principalement des châtaigniers et des franc-pieds. Tous les arbres adultes seront conservés.
- Les tiges d'avenir seront repérées à la peinture chamois (marron clair).
- Une zone paysagère (non coupée) sera conservée à l'ouest de la parcelle.
- La partie basse en amont et proche des captages de Vallin et les parties les plus pentues à l'est ne seront pas parcourues.
- La mise en place de cloisonnements d'exploitation facilitera la sortie des bois.
- La création d'une place de dépôt dans la parcelle 4 entre le chemin des châtaigniers et la Thébaïde sera nécessaire pour permettre le retournement des camions et le stockage du bois.
- Cette coupe regroupera la délivrance réalisée en 2014 (partie haute de la parcelle 5) où seulement 3 lots ont été délivrés aux affouagistes. La commune demande l'abandon de cette délivrance et souhaite intégrer cette zone à cette nouvelle coupe.

Monsieur le Maire propose,

DE DEMANDER à l'ONF de procéder au martelage de la coupe (parcelle n°5)

LA MISE EN VENTE sur pied de cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 17

Contre : 0

6- Mise à jour du tableau des emplois au 1^{er} décembre 2017

Le Maire, rappelle à l'assemblée

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

L'avis du Comité Technique sera sollicité.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois suivant au 1^{er} décembre 2017 :

Service et filière	Emploi à supprimer	Emploi à créer
ADMINISTRATIF Filière administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe - TC	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe - TC
ENTRETIEN BÂTIMENT SCOLAIRE Filière technique	Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe - TNC	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe - TNC
ENTRETIEN BÂTIMENT SCOLAIRE Filière technique	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe - TNC	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe - TNC

ENTRETIEN BÂTIMENT SCOLAIRE Filière technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe - TNC	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe - TNC
SCOLAIRE Filière médico-sociale	Agent spécialisé principal des écoles maternelle 2 ^{ème} classe - TC	Agent spécialisé principal des écoles maternelle 1 ^{ère} classe - TC

- **DE SUPPRIMER ET CRÉER** les emplois correspondants

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 17

Contre : 0

7- Prestation pour les agents recevant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

Le Maire explique que la médaille d'honneur régionale, départementale et communale récompense la compétence professionnelle et le dévouement des agents publics au service des collectivités territoriales et de leurs établissements.

Elle est attribuée sous certaines conditions aux agents territoriaux, par arrêté préfectoral, sous forme d'un diplôme rappelant les services pour lesquels les titulaires de la médaille sont récompensés.

Elle comporte trois échelons en fonction de la durée des services accomplis :

- 20 ans pour la médaille d'argent
- 30 ans pour la médaille de vermeil
- 35 ans pour la médaille d'or

Monsieur le Maire propose,

D'ACCOMPAGNER cette distinction honorifique d'une gratification de la commune sous la forme de bons d'achat, à chaque agent.

DE FIXER le montant du bon d'achat à hauteur du versement fait par PLURELYA (gestion des œuvres sociales), comme ci-après :

- 130 € pour la médaille d'argent
- 180 € pour la médaille de vermeil
- 240 € pour la médaille d'or

D'AUTORISER autorise le Maire à signer tous les actes de sa compétence, utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 17

Contre : 0

Compte-rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – Affaires scolaires et extra-scolaires, voirie, environnement

Service de déneigement :

- bas de la commune fait par les services municipaux
- Haut du village effectué par M. Cédric Mongellaz

Devis demandés pour la saleuse.

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

Ste Blandine/Doissin : Enfouissement des lignes haute tension : La commune est intervenue pour signaler le défaut de signalétique pour des travaux d'Enedis. Les enrobés doivent être faits cette semaine. Les services du département n'ont pas demandé d'intégrer la fibre car le cahier des charges d'Enedis ne prévoyait pas de gaine.

Fibre : le département s'est engagé pour desservir la commune de Saint Victor en 2021.

Chantier mairie : encore des réserves avec l'entreprise Monin, problème d'évacuation des eaux usées.

Clôture service technique : Après analyse des différents devis, entreprises retenues pour un total TTC de 22 919 € (Carrey / Fauger Dupuis / Parcs et jardins).

Filets pare ballon au stade changés en 2009 devis parc et jardin 1600 € TTC validé

Mme Martine GAUTHIER

Réunion CCAS 12 décembre à 19h30 préparation des colis pour les personnes hospitalisées ou en maison de retraite.

Rencontre avec la chargée de clientèle de la SEMCODA pour les 4 logements restants au-dessus de la maison de santé afin d'étudier les dossiers de candidature.

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

Bulletin maquette en cours

Coût identique pour la conception.

Distribution à partir du 22 décembre.

Questions diverses

Calendrier 2018

Prochaines réunions du conseil municipal

- Lundi 8 janvier
- Lundi 5 février
- Commission finances 19/03 à 19heures
- Lundi 26 mars (vote BP avant le 15/04/18)
- Lundi 9 avril
- Lundi 14 mai
- Lundi 11 juin
- Lundi 9 juillet
- Lundi 10 septembre
- Lundi 8 octobre
- Lundi 12 novembre
- Lundi 10 décembre

Le comité de jumelage a reçu l'ensemble des maires de l'ex communauté de commune de la Vallée de l'Hien afin d'échanger sur le devenir du comité. Il propose aux communes de signer une convention. Cette convention prévoit une participation de 210 € par commune. Le Maire propose de verser la subvention annuelle de 53 € comme à toute association communale.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 3
Pour : 14
Contre : 0

M. Sébastien Terrier aborde la question des rodeurs signalés sur la commune

Réponse : toutes les informations sont transmises à la gendarmerie.

Mme Evelyne Martinon questionne sur le problème du démarchage sur la voie publique.

Réponse : il convient d'appeler la gendarmerie, les services de la mairie en avisent systématiquement leurs services afin qu'ils puissent intervenir.

Les commerçants du centre bourg ont adressé un courrier à la mairie pour demander de réserver les places de stationnement situées devant la Brasserie de l'Hien aux usagers des commerces. Une réponse a été faite aux commerçants pour leur spécifier que nous n'avons pas la possibilité de réserver des places publiques à certains usagers.

Sapins installés mais les guirlandes n'ont pu être branchées devant la brasserie suite à un problème de branchement privatif.

Mme Evelyne Martinon regrette l'absence d'illumination.

Jonction cycliste avec Cessieu prévue au PLU en 2007.

Fin de séance à 22 heures